

Traite AVODA ZARA

Proposition de plan – Deuxième chapitre - Daf 31 a & b

31 a

Guemara :

Rav Asi : Il y a trois sortes de vin;

- *Yayin Nesekh / vin offert à l'idolâtrie - on ne peut pas en bénéficier, ○ et un kazayit rend impur;*
- *Stam yeinam / Vin simple → on ne peut en bénéficier, et une Revi'it rend impur comme un liquide ○ Si un Juif a fait garder du vin avec un Nochri - on ne peut pas boire, mais on peut en bénéficier.*
 - *Mais on a une michna : Si un Juif a déposé des fruits chez un idolâtre, il doit les considérer comme les fruits de Nochri concernant Ma'aserot et Shemitah (de peur qu'il les aient échangé).*

La loi de Rav Asi s'applique quand le non Juif a consacré une pièce dans laquelle le vin sera conservé et il lui donne la clé

Mais alors, il serait permis de le boire!

Quand R. Yochanan est allé à Parod, il a demandé si quelqu'un connaissait les enseignements de Bar Kapara → Si quelqu'un dépose du vin chez un Nochri, il peut le boire.

R. Yochanan : Comment comprenons-nous "Mekom she'Yipol ha'Etz Sham Yehu" ?

- *Après le décès d'un Tzadik, il n'est pas là!*
- *R. Yochanan : Plutôt, après sa mort, les gens de sa région perpétuent ses enseignements.*

R. Zeira : La loi de Rav Asi est comme les sages et la Mishnah est comme R. Eliezer;

On a une Beraita / R. Eliezer : Si un juif a acheté ou loué une maison dans la cour d'un Nochri et il l'a rempli de vin, et il a la clé ou un sceau dessus, le vin est autorisé; mais pour les Sages vin interdit mais peut en tirer profit

Rav / Ze'iri : La Halakha est comme R. Eliezer.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torahbox.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)
Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *R. Elazar : On peut sceller toute marchandise avec un seul sceau sauf pour le vin. R. Yochanan : Un seul sceau suffit pour tout, même pour le vin.*

Que signifie cette discussion ?

Version 1

- *R. Elazar tient comme ha'hamim, • R. Yochanan tient comme R. Eliezer.*

Version 2 : *Ils ne discutent pas à propos de la Halakha, car tous s'accordent à dire que la Halakha suit R. Eliezer.*

- *R. Elazar explique ha'hamim, • et R. Yochanan explique R. Eliezer.*

Version 3

- *R. Elazar : Deux sceaux suffisent pour tout, sauf pour le vin.*
- *R. Yo'hanan : Deux sceaux suffisent pour tout, même pour le vin.*

→ *Les deux tiennent comme 'ha'hamim.*

- *R. Elazar explique que les ha'hamim se disputent même à propos de deux sceaux, ○ R. Yochanan explique qu'ils ne discutent que d'un seul sceau.*

Quel est le cas de deux sceaux 'hotam betor hotam?

Rava : si un panier est mis le dessus du canon est un double sceau seulement s'il est plâtré;

- *Un panier au-dessus d'un baril bouché est un double sceau seulement s'il s'adapte parfaitement et tient bien ;*
- *Une outre de vin attachée dans un sac en cuir scellé est un double sceau seulement si l'ouverture de l'outre est tournée vers le bas (on doit détacher les deux pour obtenir le vin);*
- *Si on replie l'ouverture de l'outre vers l'extérieur et on le ferme bien et on y met un cachet, ceci est un double sceau.*

On a une beraita : A l'origine, le vin d'Ein Kushi (ville de koutim) était interdit en raison de la proximité de villes d'idolâtres : Birat Serika, de même pour Barkata (ville de koutim) en raison des idolâtres de Kefar Parsha'i, ou encore de zagdoul (ville de koutim) en raison de la ville d'idolâtres de Kefar shalim ...

→ *Plus tard, 'ha'hamim a déclaré que les barils ouverts sont interdits, et les barils fermés sont autorisés.*

Pourquoi ont-ils à l'origine interdit tout vin, et pourquoi se sont-ils rétractés?

- *A l'origine, ils pensaient que Kutim n'empêchaient jamais le vin d'être touché par Nochrin;*
- *Plus tard, ils ont agi ainsi : les koutim ne gardaient pas consciencieusement les barils ouverts, mais ils gardaient les barils scellés parce qu'ils avaient l'intention de les vendre aux Juifs.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torahbox.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)
Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Les tonneaux fermés sont-ils permis ?

Si l'on envoie un tonneau de vin avec un Kouti, ou de la saumure de poisson, il n'est permis que Si celui qui reçoit le tonneau reconnaît le sceau. (Donc même si tonneau fermé, il est interdit !)

- ➔ *R. Zeira : Un Kouti garde (son propre vin) dans la ville. Il ne garde pas (le vin d'un autre) sur la route.*
- ➔ *R. Yirmeyah : Même le vin qui est dans la ville a été transporté! (Pourquoi est-ce autorisé?)*
- ➔ *R. Yirmeyah : Il garde quand tout le monde fait du vin, car alors beaucoup de gens sont autour, et il craint que les gens ne voient un Nochri le toucher.*

Pourquoi la bière de Nochrin est-elle interdite?

- ➔ *Rami bar Chama : Ceci est un décret, de peur qu'Israel ne se marie avec eux.*
- ➔ *Rav Nachman : C'est parce qu'ils le laissent découvert / peur venin serpent*

A quel stade du processus de fabrication de la bière sommes-nous craignons nous le venin de serpent ?

- *S'il est encore en fermentation dans la cuve, nous le laissons également exposé!*
- *Si c'est dans le tonneau, nous le laissons aussi exposé!*
- *En revanche, c'est interdit dans un endroit où ils laissent l'eau (utilisée pour la bière) découverte pour que les saletés tombent.*

Dans ce cas, la vieille bière devrait être autorisée! Rav

:

- *Si vin ou bière ont été découverts, et ont vieilli, il est permis. S'il contenait du venin, il ne vieillirait pas correctement;*
 - *Si le jus de raisin a été découvert, et il a fermenté, il est permis. S'il contenait du venin, il ne fermenterait pas.*
- ➔ *Le décret contre la bière ancienne a été pris en raison de la nouvelle bière.*
- *Rav Papa faisait sortir la bière du magasin, et il buvait sur le porche;*
 - *Ils apportaient de la bière d'une maison de Nochri à la maison du Rav Achai, il buvait chez lui.*

Ces deux Sages pensent qu'il est interdit (de boire dans la maison de Nochri) en raison du risque d'en venir à se marier avec non juifs. Rav Achai a choisi de se distancer davantage.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torahbox.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)
Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Rav Shmuel bar Bitna est venu à Margo'an. Ils lui ont apporté du vin, mais il ne l'a pas bu. Ils lui ont apporté de la bière, mais il ne l'a pas bu. Certes, il n'a pas bu le vin, de peur qu'un Nochri l'a touché, Yayin Nessekh. Mais, pourquoi n'a-t-il pas bu la bière?

→ C'était une rigueur personnelle, de peur d'en venir à boire leur vin.

Rav : La bière de Nochrin est autorisée, mais mon fils Chiya ne la boit pas.

Soit c'est permis, soit c'est interdit!

- Rav soutient que c'est interdit parce qu'ils le laissent découvert. L'amertume du houblon brûle le venin;*
- Si quelqu'un est déjà malade, cela va aggraver son état. Or, son fils était malade.*

Shmouel :

- Tous les Sheratzim / reptiles ont du venin. Le venin de serpent tue, mais le venin des autres reptiles ne tue pas.*
- Shmuel au nom de Rav : Nochrin ne meurent pas en buvant des boissons découvertes (même si les serpents ont injecté du venin), parce que leurs corps sont chauds de manger reptiles et cela tue le venin.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torahbox.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)
Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com